

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 4 MARS 2020**

Délibération n°

2020014

Date de convocation : 27/02/2020

Date d'affichage : 06/03/2020

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Nombre de présents : 12

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 14

Vote : 14 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 4 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 février 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h08).

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE, M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Chantal BONZON (pouvoir à M. Claude YAOUANC), Mme Dominique VIGIER, Mme Sophie DELETTRE, Marie-Dominique GAY, M. Pierre SORHAITS.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**O.J n°14 : Acquisition d'un terrain pour la création d'un
carrefour giratoire chemin d'Errecartia**

Rapporteur – M. Michel LAHORGUE :

Les travaux concernant la reprise générale du Chemin d'Errecartia ont débuté depuis le mois d'octobre 2019.

Le réaménagement de cette voie a pour objectif :

- De sécuriser le déplacement des piétons et cyclistes grâce à la création d'une voie dédiée partagée,
- D'améliorer les conditions de circulation des véhicules et de créer des espaces de stationnement,
- De renforcer et moderniser les réseaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées (en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque),
- D'enfouir les réseaux électriques et de communication,
- D'assurer et maîtriser l'écoulement des eaux pluviales de la voirie.

Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux s'étale d'octobre 2019 à juin 2020.

Dans la continuité des travaux engagés, la sécurisation de la voirie implique la création d'un carrefour giratoire à l'intersection des chemins de Pétripaule, Errecartia et Juantipy.

Pour rendre cette opération réalisable, la commune doit acquérir un terrain appartenant à un propriétaire privé.

Après discussion avec le propriétaire de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du carrefour, il en ressort :

- que le terrain à acquérir par la commune est cadastré section AH n°0034, d'une superficie totale de 643m² ;
- que le prix au m² s'élève à 55€, soit 35 365€ pour 643m².

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu les explications du rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **APPROUVE** le principe d'acquisition de la parcelle cadastrée AH0034, d'une superficie totale de 643m² au prix de 55€/m², soit un total de 35 365€ (trente-cinq mille trois cent soixante cinq euros) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés au nom et pour le compte de la commune : promesse de vente, acte authentique et dépôt de pièces relatives à ce dossier ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier au nom et pour le compte de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.

